

TURKEY MARKET ADVISORY COMMITTEE
TERMS OF REFERENCE

~

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE MARCHÉ DU DINDON
ATTRIBUTIONS



Revised: March 2014

TFC/ÉDC

Révision : mars 2014



PREAMBLE:

The Turkey Market Advisory Committee (TMAC) is established by Turkey Farmers of Canada (TFC) pursuant to Section B (ix), Part III, of the Federal/Provincial Agreement (FPA).

MANDATE:

Recognizing the interests of stakeholders served and impacted by the establishment of the domestic national supply of turkey meat, the Committee will:

1. assess market information and identify the opportunities and risks important to the determination of the national quota for the whole bird and further processing segments of the market;
2. provide advice to TFC with respect to the annual national production volume for the whole bird and further processing segments of the market for turkey and; where deemed necessary, the annual regional production volume, for the “further processing” segment;
3. work to consensus recommendations for the consideration of the TFC Board, with objectivity, and without fetter from the appointing organization; and
4. to do all the above on the basis of their knowledge and information, and on the basis of information from the third party analyst and the secretariat;

The decision-making authority and accountability for establishing a national quota allocation remains with TFC in accordance with its regulatory mandate and authority under the Canadian Turkey Marketing Agency Proclamation (c.o.b. Turkey Farmers of Canada).

MEMBERSHIP

The Committee will consist of:

- A. A staff member appointed by the CPEPC.
- B. A staff member appointed by the FPPAC.
- C. A third-party analyst according to the provision below.
- D. A TFC staff member

PRÉAMBULE :

En vertu de l’alinéa ix, article B, partie III de l’Accord fédéral-provincial, les Éleveurs de dindon du Canada constitue un Comité consultatif sur le marché du dindon (CCMD).

MANDAT :

Sachant que les intérêts des parties prenantes sont favorisés et touchés par l’instauration de l’offre canadienne nationale de viande de dindon, le comité :

1. évalue l’information sur le marché et identifie les débouchés et les risques importants pour la détermination d’un quota national pour les segments des « oiseaux entiers » et de la « surtransformation » du marché ;
2. donne des conseils aux ÉDC sur le volume annuel de production nationale pour les segments des « oiseaux entiers » et de la « surtransformation » du marché du dindon et, au besoin, sur le volume annuel de production régionale pour le segment de la « surtransformation » ;
3. fait tout ce qui précède compte tenu des connaissances et de l’information dont il dispose et des renseignements fournis par un analyste indépendant et le secrétariat ;
4. s’efforce d’arriver à des recommandations par consensus, à présenter pour étude au Conseil d’administration des ÉDC, en faisant preuve d’objectivité et sans entraves de la part des organisations qui ont nommé les membres.

Les ÉDC gardent le pouvoir de décision et la responsabilité de l’instauration d’une allocation nationale de quota, conformément à son mandat et à ses pouvoirs réglementaires, stipulés dans la Proclamation visant l’Office canadien de commercialisation des dindons (f.a.s.n. les Éleveurs de dindon du Canada).

COMPOSITION :

Le comité compte les membres suivants :



- E. In keeping with the characteristics of the changes to the Committee, the Chair will be from the Secretariat.

THIRD-PARTY ANALYST

As a resource to the Committee members, a third-party market analyst may be retained by TFC. The analyst will be selected by the Executive Committee based on a Request for Proposal process, not less than once every three years.

COMMITTEE MEMBER RESPONSIBILITIES

Each member of this analytical Committee will:

1. be prepared for meetings;
2. provide any market analysis or information that is relevant to the matters being discussed in advance of meetings;
3. have equal status during discussions; members are expected to demonstrate fairness, to respect the perspectives of other Committee members, and respect the confidentiality of opinions expressed in open discussions.

The third-party analyst will:

1. assist the Committee with their mandate and analyze markets information;
2. interpret data, identifying trends for use by the Committee;
3. identify additional sources of information of use to the Committee; and
4. take on other specific tasks as requested by the Committee for which budget exists.

COMMITTEE STRUCTURE

The Committee Chair will be provided by the Secretariat.

In the event a Committee member is unable to participate in a meeting, an alternate staff representative from the same or similar organization can participate, with appropriate notice to the Secretariat and approval of the Chair.

SECRETARIAT

- A. Un membre du personnel désigné par le CCTOV
- B. Un membre du personnel désigné par l'ACSV
- C. Un analyste indépendant selon les conditions ci-dessous
- D. Un membre du personnel des ÉDC
- E. Comme la composition du Comité peut changer, la présidence est assurée par le secrétariat.

ANALYSTE INDÉPENDANT :

L'Office peut retenir les services d'un analyste du marché indépendant pour aider les membres du comité. L'analyste est choisi par le comité exécutif à la suite d'une demande de propositions, au moins une fois tous les trois ans.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ :

Chaque membre de ce comité analytique :

1. se prépare pour les réunions ;
2. fait parvenir, avant les réunions, les analyses de marché ou informations pertinentes pour les questions discutées;
3. a un statut égal pendant les discussions; fait preuve d'équité; respecte les optiques des autres membres du comité et respecte le caractère confidentiel des opinions exprimées au cours des discussions libres.

L'analyste indépendant :

1. aide le comité à réaliser son mandat et à analyser l'information sur les marchés ;
2. interprète les données, identifie les tendances à l'intention du comité ;
3. identifie d'autres sources d'information à l'intention du comité ;
4. assume, sur la demande du comité, d'autres tâches précises pour lesquelles un budget existe.

STRUCTURE DU COMITÉ :

Le président du comité vient du secrétariat.

Si un membre du comité est dans l'incapacité de participer à une réunion, un représentant du



The TFC office will provide secretariat services to the Committee, including circulation of notices of meeting, meeting arrangements, report preparation, minute recording and circulation (and Committee Chair). The TFC Manager of Markets Information will provide a complete market report to each TMAC meeting.

COMMITTEE MEETINGS:

The Committee will operate on the basis of consensus.

The Committee, in reporting its findings, will provide details with respect to the potential implications to total supplies (including exports and imports), disappearance and pricing.

The Chair shall report the results of discussions to TFC.

Meetings of the Committee will generally be held according to the following schedule:

- a. September/October
- b. November (post-Thanksgiving in advance of November/December TFC Board meeting)
- c. February (post-Christmas in advance of March TFC Board meeting)
- d. June (post-Easter in advance of TFC June Board meeting)

Meetings may be face-to-face or by teleconference as determined by the Secretariat in discussion with the Committee members. Where the Committee is making an assessment and recommendations concerning the national quota for the whole bird and/or further processing segments of the market, face-to-face meetings will be held, where possible.

The Committee meetings shall be closed except for the listed members and the Secretariat. The Committee has the latitude to invite, through the Secretariat, others to make representation on matters that will assist the Committee in its deliberations.

There may be instances where confidential market information may need to be presented to and discussed by the Committee. These instances will

personnel suppléant de la même organisation ou d'une organisation semblable peut participer, en donnant le préavis voulu au secrétariat et avec l'approbation du président.

SECRÉTARIAT :

Le bureau des ÉDC assure les services de secrétariat du comité, qui consistent à envoyer les avis de réunion, à prendre les arrangements voulus pour les réunions, à préparer les rapports, à faire les procès-verbaux des réunions et à les distribuer (et assure la présidence du comité). Le directeur de l'information sur les marchés des ÉDC présente, à chaque réunion du CCMD, un rapport exhaustif sur les marchés.

RÉUNIONS DU COMITÉ :

Le comité travaille par consensus.

Lorsqu'il rend compte de ses conclusions, le comité donne des détails sur les répercussions possibles sur les approvisionnements totaux (y compris les importations et les exportations), la consommation apparente et les prix.

Le président rend compte des résultats des discussions aux ÉDC.

Les réunions du comité ont généralement lieu selon le calendrier suivant :

- a. en septembre ou octobre
- b. en novembre (après l'Action de grâce et avant la réunion de novembre-décembre du Conseil d'administration des ÉDC)
- c. en février (après Noël et avant la réunion de mars du Conseil d'administration des ÉDC)
- d. en juin (après Pâques et avant la réunion de juin du Conseil d'administration des ÉDC)

Les réunions peuvent avoir lieu en personne ou par téléconférence, selon la décision du secrétariat et après discussion avec les membres du comité. Lorsque le comité fait une évaluation et des recommandations concernant le quota national des segments des « oiseaux entiers » ou de la « surtransformation » du marché, il s'agit, dans la



be announced beforehand by the Secretariat. In such instances, Committee members agree to maintain the confidentiality of any such information, or exclude themselves from the discussion.

EXPENSES

Eligible expenses will be paid in accordance with TFC Fees and Expenses Schedules per By-Law #4, if the meeting is not held in conjunction with a regularly scheduled TFC meeting.

mesure du possible, de réunions en personne.

Les réunions du comité sont privées, exception faite des membres figurant sur la liste et du secrétariat. Le comité a la possibilité, s'il le juge nécessaire, d'inviter par l'intermédiaire du secrétariat, d'autres personnes à faire des exposés spéciaux sur des sujets qui l'aideront dans ses délibérations.

Il se peut qu'à certaines occasions, il faille présenter au comité des renseignements confidentiels sur les marchés afin qu'il en discute. Ces occasions sont annoncées à l'avance par le secrétariat. Dans ces situations, les membres du comité acceptent de respecter le caractère confidentiel de ces informations ou s'excluent eux-mêmes de la discussion.

FRAIS

Si la réunion n'a pas lieu en marge d'une réunion ordinaire des ÉDC, les frais admissibles sont remboursés conformément aux barèmes de rémunération et de remboursement des frais des ÉDC figurant dans le règlement administratif n° 4.